



## **COMMUNIQUÉ**

FO Finances a signé ce jour le plan d'action ministériel en faveur de « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

FO Finances a œuvré pour favoriser, non seulement à l'égal accès aux emplois publics de nos ministères économique et financier, mais également pour permettre une égalité de traitement tout au long de la carrière, et ce dans le respect du statut de la fonction publique.

Ce plan d'action se décline en plusieurs axes :

- ◆ Une meilleure information sur les choix de carrière (temps partiel, congé parental..),
- ◆ Le respect d'un équilibre des genres pour les promotions dans le cadre des CAP (proportionnalité maintenue entre le nombre de promus et le nombre de promouvables),
- ◆ L'incitation à promouvoir l'accès aux emplois d'encadrement supérieur aux femmes, sans pour autant instaurer des quotas (progressivité chiffrée sur une période donnée du nombre de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur),
- ◆ L'élaboration d'une formation professionnelle compatible avec les contraintes familiales (dispenser la formation au plus près du lieu de travail, crédit supplémentaire de 7h pour préparer un concours) ,
- ◆ La prise en compte de la parentalité (neutralisation des congés de maternité et d'adoption dans l'évaluation, entretien obligatoire au retour des dits congés),
- ◆ L'élaboration d'une charte de la gestion du temps (calendrier prévisionnel de réunions, limite horaire pour la convocation d'une réunion...).

FO Finances considère ce plan d'action ministériel comme un socle de travail devant nécessairement connaître une déclinaison directionnelle en tenant compte des spécificités propres à chaque direction.

Pour autant, cette signature ne modifie en rien l'appréciation de Force Ouvrière sur d'autres mesures gouvernementales récentes, telle que la réforme des retraites, qui creusent un peu plus l'inégalité sociale entre les femmes et les hommes.

Paris, le 8 avril 2011